BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 355

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE SAINT-BRIEUC

Ventes et cessions

511 058 836 RCS Saint-Brieuc.
SARL CARANNCLOMA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Traverse Petit Guilers, 22620 Ploubazlanec.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : SARL DE L'ALLEGOAT, société à responsabilité limitée, au capital de 15 048 euros, siège social « L'Allegoat » - 22620 PLOUBAZLANEC, RCS SAINT BRIEUC 384 471 900. Société absorbée : SARL CARANNCLOMA, société à responsabilité limitée, au capital de 10 000 euros, siège social « Traverse du Petit Guilers » - 22620 PLOUBAZLANEC, RCS SAINT BRIEUC 511 058 836 Par acte sous seing privé en date du 19/05/2026, il a été établi un projet de fusion aux termes duquel la SARL CARANNCLOMA ferait apport à la SARL DE L'ALLEGOAT de l'ensemble de son actif et de son passif, l'évaluation globale de l'actif étant de 1 568 517,34 euros et celle du passif de 1 535 018,46 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux a été fixé à 0.2695 Le montant prévu de la prime de fusion s'élève à 29 546,88 euros. La date du projet est fixée au 31/12/2025. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de SAINT BRIEUC le 11/08/2026 pour la société absorbante et le 03/09/2026 pour la société absorbée. Pour avis..